

## L'actu du jour

### Pourquoi Nicolas Sarkozy a-t-il été mis en examen ?

**Tu l'as sans doute vu à la télé ou dans les journaux. Ces derniers jours, on reparle beaucoup de Nicolas Sarkozy. L'ancien président de la République a été mis en examen. Il est soupçonné d'avoir perçu illégalement de l'argent et d'avoir utilisé cet argent pour financer sa campagne présidentielle de 2007. Voici quelques explications.**

#### Pourquoi en parle-t-on ?

Parce que le jeudi 21 mars, l'ancien président de la République **Nicolas Sarkozy** a été mis en examen : il est soupçonné d'être responsable d'une **infraction**. Concrètement, cela signifie qu'à partir de maintenant, les juges peuvent prendre des mesures contre lui pour faire avancer l'enquête. Vendredi, il était convoqué dans le bureau des juges à Bordeaux.

#### L'@ctu du jour :

#### Qu'est-ce qui lui est reproché ?

L'ancien président de la République est soupçonné d'avoir obtenu de l'argent de Liliane Bettencourt, la femme la plus riche de France. Selon des témoignages, Nicolas Sarkozy se serait rendu à plusieurs reprises chez elle en 2007. Il aurait abusé de la fragilité de cette femme (elle avait 85 ans au moment des faits) pour obtenir de l'argent. Il est accusé d'abus de faiblesse.

Les juges soupçonnent Nicolas Sarkozy d'avoir utilisé cet argent pour payer une partie de sa campagne présidentielle en 2007. Or, cela est illégal. En effet, en France, les règles électorales sont strictes. L'objectif est d'assurer l'égalité de chances à tous les candidats. Par exemple, les particuliers ne peuvent donner plus de 4 600 euros à un candidat. Cette somme est nettement inférieure à celle que Nicolas Sarkozy aurait reçue de madame Bettencourt.

#### Que répond Nicolas Sarkozy ?

Depuis le début de cette affaire (qui a éclaté en 2010), Nicolas Sarkozy assure qu'il ne s'est rendu qu'une seule fois au domicile des Bettencourt et qu'il n'y a jamais rencontré Liliane mais seulement son mari et qu'il n'a jamais été question d'argent.

#### Un ancien président est-il jugé comme n'importe qui ?

En France, les présidents de la République ne peuvent pas être jugés tant qu'ils sont au pouvoir. Or, depuis mai 2012 et l'élection de François Hollande, Nicolas Sarkozy est redevenu un citoyen comme les autres. Il a donc les mêmes droits et les mêmes devoirs vis-à-vis de la justice : il peut être mis en examen et jugé. Cela est déjà arrivé dans le passé. En 2011, Jacques Chirac a été condamné pour des faits remontant à 1993.

#### Que risque Nicolas Sarkozy ?

Soit il n'y a pas assez de preuves et il y a un non-lieu (c'est-à-dire la fin des poursuites contre Nicolas Sarkozy), soit les soupçons persistent et un procès a lieu. Si, au terme de ce procès, il est jugé coupable d'abus de faiblesse, il risque 3 ans de prison et 375 000 euros d'amende.

Mais, nous n'en sommes pas là. Pour le moment, Nicolas Sarkozy est considéré comme innocent. C'est ce que l'on appelle la **présomption** d'innocence. C'est important de le rappeler car la mise en examen d'une personne ne veut pas dire qu'elle est coupable.

**Le dico du jour :**

Une **infraction** est une violation du droit. Commettre une infraction, c'est enfreindre la loi. Le mot vient du latin « infractio » qui signifie « rupture ».

**Le quiz du jour :**

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)